

Burundi : Pierre-Claver Mbonimpa, malade, bénéficie d'une liberté provisoire

©rib News, 29/09/2014 - Source AFP - Le président de la principale organisation de défense des droits de l'Homme du Burundi, Pierre-Claver Mbonimpa, incarcéré depuis mai pour "atteinte à la sûreté de l'Etat" et gravement malade, a bénéficié lundi d'une liberté provisoire, a-t-on appris auprès d'un de ses avocats. "Nous sommes très très satisfaits, M. Mbonimpa vient enfin de bénéficier de la liberté provisoire", a déclaré Maître Antoine Nzobandora, déclarant tout de même qu'il a fallu six "audiences" pour en arriver là.

Arrêté et écroué en mai, Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des personnes détenues et des droits humains (Aprodeh), a vu son procès s'ouvrir début juillet. Ses avocats avaient jusqu'ici demandé à plusieurs reprises, en vain, sa libération pour raisons de santé, invoquant une circulaire préconisant d'accorder la liberté provisoire aux prévenus de plus de 60 ans atteints d'une maladie chronique. M. Mbonimpa, 65 ans, avait été transféré fin août dans une clinique de Bujumbura dans un état grave en raison, selon des médecins, de complications dues à une grippe mal soignée et à un paludisme contracté en prison. Ses avocats avaient aussi précisé qu'il était diabétique et souffrait d'hypertension. Mi-septembre, à la demande de l'accusation, le Tribunal de grande instance de Bujumbura avait commandité une contre-expertise médicale. Contre-expertise qui a confirmé l'état de santé du défenseur des droits de l'homme. Pour Me Nzobandora, "la communauté internationale a joué un rôle majeur dans cette libération, de même que la presse et la population burundaise". Le président américain Barack Obama et le Parlement européen avaient appelé à sa libération immédiate la semaine dernière. Une ONG française contre la torture, l'Acat, avait elle aussi demandé sa libération et la France s'était dite préoccupée par son état de santé. M. Mbonimpa, prix Henri Dunant en 2011 pour son engagement en faveur des droits de l'Homme, dénonce depuis des années des assassinats d'opposants burundais. Il est poursuivi pour des propos tenus en mai sur une radio privée. Il avait alors affirmé que des membres de la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, les "Imbonerakure", recevaient une formation paramilitaire dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) voisine. L'arrestation de M. Mbonimpa était intervenue après la publication, dans la presse locale, d'une note confidentielle de l'ONU faisant état de la distribution d'armes par le gouvernement à de jeunes militants ce que Bujumbura avait fermement démenti.